



Les vacances avec mon compagnon, en toute sérénité !

Que l'on prévoie ses vacances avec ou sans son compagnon à 4 pattes, il est fortement conseillé de s'organiser au plus tôt pour trouver des lieux adaptés à l'accueil des animaux ou l'habituer à une séparation momentanée.

JE PARS AVEC MON ANIMAL

De nombreux lieux de vacances sont autorisés aux animaux comme des centres de vacances, des campings, des hôtels, des appartements ou maisons de location...

Dans tous les cas, assurez-vous que votre animal est autorisé et faites vous préciser les conditions d'hébergement. Renseignez-vous également auprès des offices du tourisme.

Nous vous conseillons de programmer une visite chez votre vétérinaire avant votre départ. Il pourra ainsi vérifier que les vaccinations et le certificat de vaccination contre la rage sont à jour et ont plus de 10 jours antérieurs à votre départ. Il vous délivrera ainsi un certificat de bonne santé. **Bien vacciné, votre animal est protégé.**

Pour voyager à l'étranger, les chiens doivent avoir un passeport européen depuis octobre 2004. Il est délivré par votre vétérinaire.



Si vous voyagez en voiture, chats et petits animaux doivent de préférence voyager dans un panier de transport. Les chiens de petites tailles peuvent également voyager dans un panier de transport. Pour les grands chiens, il doivent être habitués à une place à l'arrière du véhicule. Ne le laissez surtout pas se promener à l'intérieur de la voiture. Il existe des grilles de séparation ou des harnais qui se fixent à la ceinture de sécurité arrière des voitures.

Attention : ne jamais mettre votre compagnon dans le coffre, l'aération est toxique. Pendant le voyage, il est conseillé de faire une pause toutes les deux heures. Pause qui permettra à votre animal de faire ses besoins et de se désaltérer. Au moment de l'arrêt, soyez vigilant : beaucoup de chiens et de chats se perdent sur les aires d'autoroutes.

Si vous voyagez en avion, les formalités diffèrent selon les compagnies aériennes. Il est indispensable de signaler la présence de votre animal auprès de la compagnie, au moment de la réservation de votre titre de transport. Si votre animal pèse moins de 4 kg, il pourra voyager à vos côtés dans un sac adapté. S'il pèse plus de 4 kg, il devra voyager dans la soute dans une cage commercialisée par la compagnie aérienne.

Si vous voyagez en bateau, nous vous conseillons de contacter les compagnies maritimes car elles ont chacune leur propre réglementation.



Dernière recommandation, vous pouvez prévoir un petit sac de voyage pour votre animal contenant une trousse à pharmacie (demandez conseil à votre vétérinaire). Prévoyez aussi de l'eau, de la nourriture (évités de changer son alimentation) et quelques uns de ses objets familiers (jouet, couverture,...) pour le voyage mais aussi pour l'habituer à son nouvel environnement.

JE FAIS GARDER MON ANIMAL

Vous souhaitez faire garder votre compagnon, de nombreuses possibilités s'offrent à vous : pensez à vos proches, famille, amis, voisins... Sinon, vous pouvez placer votre animal dans une pension. C'est une structure spécialisée dans l'accueil des animaux. En ce qui concerne le coût, pour un chien, il faut compter entre 13 et 20 euros en moyenne par jour. Pour un chat, ce sera de l'ordre de 10 euros en moyenne par jour.

La S.P.A. de Lyon met à disposition une liste de pensions agréées. Cet agrément signifie que ces pensions ont été visitées par des inspecteurs de la S.P.A. qui ont constaté que les animaux étaient traités et soignés de façon satisfaisante. (www.spa-lyon.asso.fr ou tel : 04 78 38 71 71). Sachez que de nombreux établissements demandent que l'animal soit à jour de vaccination.

Nous recommandons de faire si possible au préalable un essai de mise en pension pendant 2 ou 3 jours, pour voir les réactions de votre animal et pour qu'il comprenne que vous reviendrez le chercher.

Enfin, que vous ayez opté pour des vacances avec votre compagnon, un placement en pension ou une garde chez une personne de confiance durant votre absence, nous vous recommandons **d'identifier votre animal** (tatouage ou puce électronique) au cas où il s'égarerait sur son lieu de séjour. Pour un animal déjà identifié, assurez-vous simplement que le fichier canin ou félin connaît votre nom, adresse et numéros de téléphone actuels.

Ces quelques conseils vous permettront de préparer vos déplacements en toute sérénité et de profiter pleinement de vos vacances.

UTILE

- Confédération Nationale des SPA de France : 04 78 38 71 85
- Fichier d'identification canine (chiens identifiés) : 01 49 37 54 54
- Fichier National Félin (chats identifiés) : 01 55 01 08 00
- Centre antipoison vétérinaire (Lyon, 24h/24) : 04 78 87 10 40
- Centre antipoison vétérinaire (Nantes, 24h/24) : 02 40 68 77 40

Contact :

SPA DE LYON ET DU SUD-EST
25 quai Jean Moulin 69002 LYON

Service communication / Marion Giroud
Tel : 04 78 38 71 71
servicepresse@spa-lyon.asso.fr

www.spa-lyon.asso.fr